



PRÉFET DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral  
n° 2014-27-2003 du 28 septembre 2014.  
Pour le Préfet et par délégation  
le Directeur départemental  
des territoires et de la mer  
Pour le Directeur départemental  
des territoires et de la mer  
le Chef du service de l'eau et des risques  
Xavier AERTS

Mars 2014

**BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE**  
Communes de  
Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière,  
Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

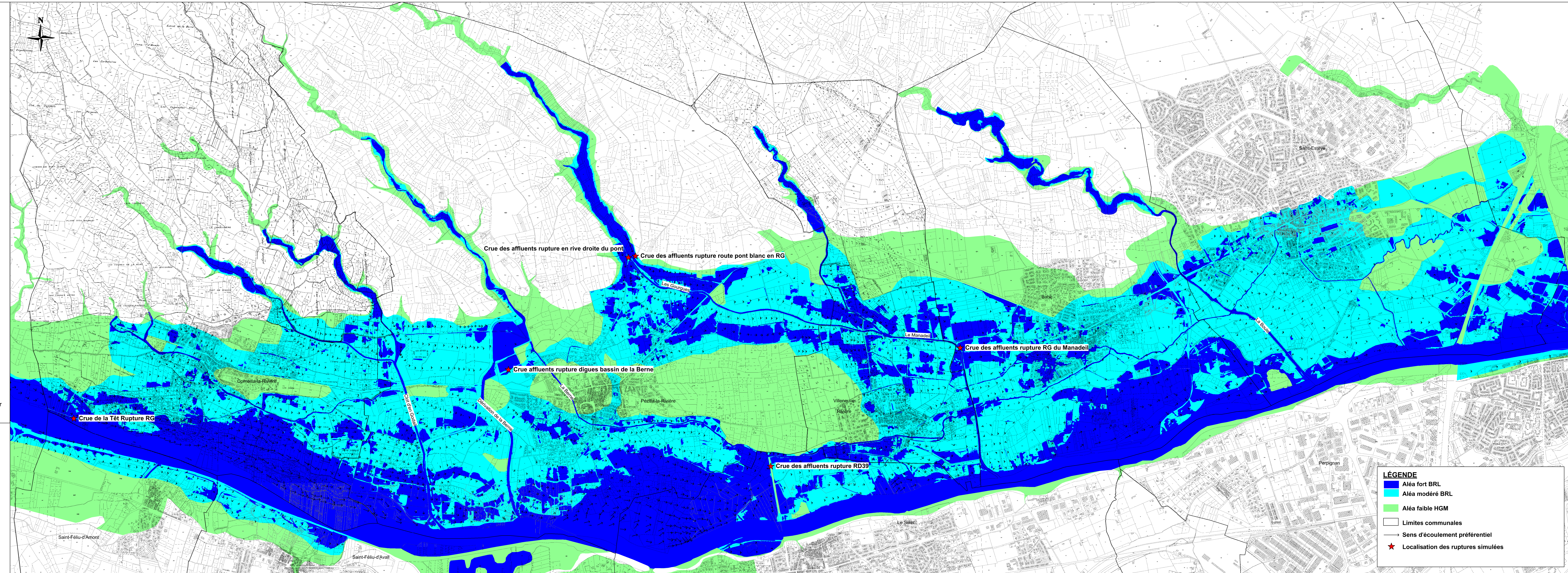
**Plan de Prévention des Risques  
Naturels Prévisibles**

**Risque Inondation**

**Enveloppe des aléas à l'échelle du bassin versant  
pour les phénomènes pris en compte  
Echelle : 1/12 500ème**

© IGN - BDPARCELLAIRE®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service de l'Eau et des Risques



**LÉGENDE**

- Aléa fort BRL
- Aléa modéré BRL
- Aléa faible HGM
- Limites communales
- Sens d'écoulement préférentiel
- ★ Localisation des ruptures simulées